

Le Président

**A L'ATTENTION**

**Des Présidentes et Présidents  
des clubs de la FFRandonnée**

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2018

**Objet** : Nouvelle saison sportive 2018-2019

Chères Présidentes, Chers Présidents,

La nouvelle saison sportive débutera dans 2 mois ! Pour répondre à vos souhaits, c'est dorénavant avant l'été que nous vous adressons l'ensemble des documents et informations nécessaires à sa préparation.



Pour la saison 2017/2018, qui se clôturera dans quelques semaines, nous enregistrons une nouvelle hausse du nombre de nos adhérents, de 0,8%. Cette augmentation est encourageante, même si elle est plus faible que les dernières années. Nous allons clôturer la saison sportive avec près de 237 500 licenciés associatifs réunis dans près de 3 500 clubs fédérés.

**Ce succès nous positionne comme 1<sup>ère</sup> fédération de sports de nature en nombre de clubs, et conforte notre 3<sup>ème</sup> place au niveau des licenciés.** L'engagement quotidien et collectif de nos **20 000 bénévoles** actifs nous permet d'atteindre ces résultats particulièrement positifs au moment où dans la quasi-totalité des fédérations le nombre des licenciés diminue.

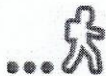
**Très sincèrement merci pour votre engagement associatif.**

Début 2018, afin de mieux comprendre la structure et la dynamique des effectifs de nos adhérents, une analyse statistique des fichiers des licenciés 2011-2017 a été confiée au laboratoire L-Vis de l'université de Lyon. Que nous montre-t-elle ? Entre 2011 et 2017, l'effectif licencié :

- a augmenté de 2,5% en moyenne par an passant de 202 000 licenciés à 235 000 ;
- s'est féminisé régulièrement (+ 1,8 point) pour atteindre près de 64% en 2017 ;
- a vieilli de 3,3 ans pour atteindre 65,5 ans en 2017, est quasiment constitué que de personnes âgées de 50 à 80 ans et voit la part des plus de 70 ans augmenter fortement ;
- est à 60% originaire de 5 régions : Ile-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et PACA ;
- bénéficie d'un excellent taux de fidélisation de 80% à 1 an et de 50% à 5 ans ; mais plus le licencié est nouveau dans la fédération et/ou jeune en âge, plus son taux d'abandon est fort, avec une étape importante de la première à la deuxième prise de licence ;
- et enfin souscrit sa licence pour 83% au cours des 4 premiers mois de la saison sportive, de septembre à décembre.

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 -  ffrandonnee -  ffrandonnee - CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**C'est à partir de ces constats, qui se confirment certainement pour tout ou partie au sein de votre club, que nous construirons les dispositifs de demain, qui vous permettront de mieux accueillir et fidéliser** nos licenciés et de leur offrir, par une pratique sportive régulière et en groupe, épanouissement, bien-être et aventure.

Quels sont les éléments qui vont animer cette nouvelle saison sportive ?

- **Le Plan Solidaire de Développement** : En 2017 et 2018, nous vous avons proposé d'expérimenter le Plan Solidaire de Développement, dispositif **d'aides financières pour la diversification de l'offre de pratique dans les clubs existants et la création de clubs dans les bassins de vie sans offre**. Il sera généralisé à partir de 2019 suite aux votes en Assemblée Générale, et financé par 55 centimes de chaque licence. Si vous souhaitez en bénéficier, rapprochez-vous de votre comité.

- **Le nouveau cursus animateur** : La FFRandonnée a besoin de se doter d'une formation de ses animateurs plus moderne (dans ses méthodes et contenus), attractive, lisible, modulable et en cohérence avec la formation professionnelle. **Les premiers stages « Pratiquer » arriveront en octobre 2018 et les nouvelles formations d'animateurs randonnée, marche nordique et longue côte/marche aquatique verront le jour à partir de janvier 2019** et s'étaleront jusqu'en 2020.

- **Le site internet MonGR.fr et le GR @access** : N'oublions pas non plus notre rôle de fédération délégataire qui nous confie l'organisation de **l'activité de randonnée à destination de tous les pratiquants**, et plus particulièrement des randonneurs itinérants. Le site MonGR.fr offre un premier regard intéressant sur les GR® que l'on projette de parcourir en France avec, à chaque fois, la carte des itinéraires, un descriptif, des infos pratiques et le parcours détaillé... Ces informations sont désormais accessibles par un **abonnement 100% numérique, le GR @ccess** avec un tarif préférentiel pour les licenciés ! Vous aurez une liberté totale en accédant à plus de 150 suggestions, proposées aujourd'hui, de randonnées pour créer, planifier et personnaliser vos prochaines itinérances !

Parlez-en à vos animateurs et à vos adhérents, cet outil a été créé pour vous accompagner dans toutes vos randos !

- **Dématérialisation de la licence** : Dès la rentrée sportive, nous lancerons une réflexion sur la dématérialisation de notre licence, pour répondre à la demande du réseau. Au regard du développement des nouvelles technologies et des valeurs fédérales en matière de développement durable, ces réflexions menées en lien avec les territoires permettront de nous mener dans les années à venir vers un nouveau modèle performant de gestion des adhésions.

Pour cela, nous devons dès aujourd'hui travailler à vos côtés, pour vous guider vers une autonomie complète dans la gestion de vos adhésions.

Notez que des journées d'Accompagnement des Responsables Associatifs sur l'utilisation du site de la gestion fédérale sont programmées dès septembre, localement et à Paris au siège de la FFRandonnée.

Enfin, nous comptons sur votre aide pour promouvoir auprès de vos adhérents la nouvelle formule du magazine **Passion Rando, le magazine de référence de la randonnée, qui bénéficie de nouvelles rubriques pour mieux vous servir**. Nous vous rappelons que les licenciés bénéficient d'un tarif préférentiel de seulement 8 € par an au lieu de 19,60 € en kiosque pour 4 numéros par an. Pensez à intégrer l'abonnement en même temps que le renouvellement de la licence dans vos formulaires d'inscription !

Que ce soit sur les sentiers de Grande Randonnée ou ceux de Promenade-Randonnée labellisés, je vous souhaite d'excellentes randonnées, et vous remercie pour votre engagement associatif.

Sincères salutations sportives



Robert AZAÏS

## CAMPAGNE ADHESION 2018/2019

### Documents de rentrée sportive à destination des clubs FFRandonnée

Dans ce traditionnel envoi, qui a lieu cette année en juin/juillet, vous trouverez l'ensemble des informations et documents nécessaires pour bien démarrer la saison.

#### Documents joints

- Un exemplaire du **guide Vie Fédérale** et du **guide Assurances** : Vous y trouverez les réponses à l'ensemble de vos questions. Merci de les consulter avant de solliciter votre comité ou le service aux adhérents national, dont les délais de réponse peuvent être particulièrement importants lors de la rentrée sportive. Le guide de la Vie Fédérale a été entièrement mis à jour et un guide utilisateur du site de la gestion fédérale reste disponible sur la base documentaire (cf paragraphe « Base documentaire fédérale ») ;
  - Un stock de **lettres-cartes licences vierges** uniquement pour les associations qui impriment leurs licences (+10% de votre nombre de licenciés au 01/06/2018) ; pour tous besoin complémentaire durant la saison sportive, merci d'envoyer un mail à [association@ffrandonnee.fr](mailto:association@ffrandonnee.fr) ;
  - Le **listing des adhérents** uniquement pour les associations qui n'utilisent pas le site de la gestion fédérale et traitent leurs demandes de renouvellement par courrier ; ce listing imprimé sur papier vert doit être utilisé pour le renouvellement d'adhésion, renseigné et envoyé à Handirect Services.
- Attention : pour les associations qui traitent leurs **demandes de licences par courrier**, utilisez pour toute demande de nouvelle adhésion les supports fédéraux mis à votre disposition, cela évitera des erreurs préjudiciables pour tous (cf. annexe 4 et 5 du guide de la Vie Fédérale) ;
- **Une affiche et un flyer licence** : ces 2 documents vous permettront de faire la promotion de votre club et de vos activités, si vous souhaitez en commander pour vos manifestations, utilisez le formulaire en annexe 1 du guide de la Vie Fédérale ;
  - Un courrier présentant nos **avantages partenaires** à remettre à chaque adhérent dans le même temps que sa licence fédérale afin qu'il puisse en profiter à titre individuel.



#### Nouveautés 2018

**Adhésion, GR @ccess, cotation des randonnées pédestres, films de promotion**

Tout au long de la saison, nous avons imaginé et mis en place, en lien avec vos comités régionaux et départementaux, des produits et services répondant à **vos besoins** et à ceux de vos randonneurs. Voici les principales nouveautés pour la saison 2018/2019 :

#### Ouverture de la saison

L'ouverture de la saison 2018/2019 est fixée au **mardi 4 septembre 2018**. Les licenciés 2017/2018 sont couverts en assurance jusqu'au renouvellement de leur licence, au plus tard le 31 décembre. Pour les nouveaux adhérents, une attestation d'adhésion provisoire peut leur être délivrée, sous réserve qu'ils aient bien réglé leur cotisation et leur licence au club.

En cas de question complémentaire et pour tous besoins complémentaires concernant l'adhésion, votre comité (cf. tableau avec l'ensemble des coordonnées page 9 à 12 du guide Vie Fédérale) est à votre disposition, n'hésitez pas à le contacter !

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 -  ffrandonnee -  ffrandonnee - CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



## Les nouveaux titres fédéraux :

L'Assemblée Générale nationale d'avril 2018 a voté la suppression des deux titres Randocarte® et Pass GR® et la création de deux nouveaux titres fédéraux : la Licence comités et le Randopass®.

### *Licence comités*

Cette licence est destinée aux randonneurs individuels ne souhaitant pas randonner au sein d'un club mais souhaitant s'investir en tant que bénévoles au sein d'un **COMITE**. Cette licence offre les mêmes garanties et avantages que la licence IRA et est disponible en option individuelle et familiale. Son tarif comprend une part de cotisation pour le comité.

### *Le Randopass®*

Le Randopass® est un nouveau titre de participation **annuel, nominatif et individuel**, totalement **dématérialisé** et valable pour **une durée d'un an, de date à date**. Il est destiné aux randonneurs individuels ne souhaitant ni randonner en club, ni s'investir comme bénévole dans une structure fédérale mais souhaitant soutenir les actions fédérales et bénéficier des avantages qu'elle propose.

## GR @ccess : l'outil digital pour planifier son itinérance

Premier portail de référence dédié aux GR® en France, le site MonGR.fr lançait en avril dernier **GR @ccess**, l'outil 100% digital dont l'objectif est **d'accompagner les randonneurs et les animateurs** dans la préparation de leur itinérance. L'abonnement GR @ccess offre à ses détenteurs une liberté totale en accédant à plus de **150 suggestions d'itinéraires** de randonnée, **22 000 kilomètres de parcours** décrits pas à pas, toutes les traces des GR® sur cartographie IGN au 1:25000ème, une actualisation et un enrichissement réguliers de l'ensemble de ces contenus.

En Avec cet outil, bénéficiez de l'offre la plus complète sur le marché pour créer, planifier et personnaliser votre prochaine rando !



Proposez-le à **vos animateurs et vos adhérents** à un **tarif exceptionnel** de 18€/an ou de 10€/mois en 2018. Vous avez dès maintenant la possibilité de le prendre en ligne sur le site de la gestion fédérale. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.mongr.fr / rubrique GR @ccess](http://www.mongr.fr / rubrique GR @ccess)

## Cotation des itinéraires de randonnée pédestre :

Adoptez la cotation fédérale ! Clubs et comités, n'hésitez plus à adopter la cotation des randonnées pédestres selon 3 critères et 5 niveaux. Cet outil d'information et d'aide à la décision au bénéfice des randonneurs et des animateurs permet de connaître le réel niveau de difficulté des sorties et permet d'avoir un langage commun.

Des formations dédiées figurent au catalogue « Accompagnement des Responsables Associatifs » à Paris et en régions.

Des outils et des explications complémentaires sont disponibles sur notre site [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr), onglet Randonner et sur la base documentaire. Pour vous aider, retrouvez également un exemple de fiche de sortie « clubs » avec un mode d'emploi pour l'utiliser.

## Films de promotion :

Lors de la dernière saison sportive, nous vous avons proposé un film vous permettant de présenter la fédération, son réseau et l'ensemble des pratiques proposées au sein des clubs ; elle reste d'actualité et n'hésitez pas à la télécharger sur la base documentaire et à l'utiliser lors de vos événements.

## **Base documentaire fédérale**

Les documents millésimés 2018/2019 sont disponibles sur notre **base documentaire fédérale** à l'adresse : [https://ffrandonnee.sharepoint.com/base\\_doc\\_ffrandonnee](https://ffrandonnee.sharepoint.com/base_doc_ffrandonnee)

Pour se connecter, les codes sont les suivants :

- Identifiant : **basedoc@ffrandonnee.fr**
- Mot de passe : **BDcomites2016** (respectez bien les majuscules, ne mettez pas d'accent)

Cliquez ensuite sur Documents > 08 Adhésion > Campagne d'adhésion 2018/2019.





## Montant de l'affiliation nationale 2018/2019

Le montant reste le même que la saison dernière :

- 40€ pour les clubs de moins de 30 adhérents 2017/2018
- 60€ pour les clubs de 30 adhérents 2017/2018 et plus

Vous trouverez un bordereau de règlement de la cotisation, des licences et des abonnements Passion Rando Magazine en annexe 4 et 5 du Guide de la Vie Fédérale

Rappel : avant d'enregistrer votre affiliation 2018/2019, il est indispensable d'actualiser :

**les coordonnées des membres** de votre association (président, responsable adhésion, secrétaire général, trésorier) sur le site de gestion de la vie fédérale. L'objectif est de mieux communiquer ensemble, en adressant spécifiquement les informations concernant chaque dirigeant impliqué dans la vie de votre club.

- **la fiche d'activité** de votre club afin que la fédération puisse assurer au mieux sa promotion auprès des internautes

recherchant un club et réaliser des travaux d'observation sur son réseau pour mieux le servir.

Attention : une surcotisation départementale ou régionale peut s'ajouter à la cotisation nationale. Si vous ne disposez pas de cette information, merci de contacter votre comité ou de vous connecter à la base documentaire fédérale à la rubrique « Campagne d'adhésion 2018/2019 », où un bordereau de règlement de cotisation personnalisé par département appliquant une surcotisation, est à la disposition des clubs.

## Codes d'accès au site de la gestion fédérale

Vos codes restent identiques à ceux des saisons dernières. Ils vous sont indispensables pour la gestion de votre affiliation, de vos licences et de vos abonnements.

Pour information, vous disposez de :

### Codes de consultation :

**Identifiant de consultation** : il est constitué par la lettre « C » en majuscule suivi du numéro à 5 chiffres d'adhésion du club (exemple d'identifiant de consultation : C05910)

**Mot de passe de consultation** : il est constitué de chiffres et de lettres

*Attention de respecter la typographie exacte de vos identifiants et mot de passe (majuscules et minuscules).*

### Codes de gestion :

**Identifiant de gestion** : il est constitué par la lettre « G » en majuscule suivi du numéro à 5 chiffres d'adhésion du club (exemple d'identifiant de gestion : G05910)

**Mot de passe de gestion** : il est constitué de chiffres et de lettre

## Souscription au forfait « service + »

Si votre association est déjà en prélèvement, saisit et imprime ses licences, vous n'êtes pas concernés par le « Service + ».

Pour les autres associations, l'enregistrement des chèques de règlement, et/ou la saisie des licences et/ou leur impression et leur expédition sont des services payants.

Le tarif 2018/2019 du « service + » reste le même que la saison dernière :

- 24€/saison pour les clubs de moins de 30 adhérents 2017/2018
- 40€/saison pour les clubs de 30 adhérents 2017/2018 et plus

### Cette dépense peut être évitée !

- Si vous réglez vos adhésions par chèque et souhaitez passer au prélèvement cette saison, il suffit de nous renvoyer le mandat SEPA (cf. annexe 6 du guide de la Vie fédérale) dûment complété, accompagné d'un RIB.
- Si vous ne saisissez et/ou n'imprimez pas et souhaitez le faire cette saison, vous devez le signaler en nous envoyant un mail à [association@ffrandonnee.fr](mailto:association@ffrandonnee.fr) ou en contactant votre comité.
- Si vous avez besoin d'aide pour saisir vos premières licences dans le système, votre comité départemental (cf. liste des coordonnées pages 9 à 12 du guide de la Vie fédérale joint), ou le service aux adhérents peuvent vous aider. Un guide spécial utilisateur est également en ligne sur la base documentaire fédérale. Enfin des Journées d'Accompagnement des Responsables Associatifs (ARA) « utilisation du système de gestion fédéral » sont programmées dès septembre, localement et à Paris au siège de la FFRandonnée (07/09); informations et inscriptions sur : <https://formation.ffrandonnee.fr>

**Le site de la gestion fédérale a été conçu pour les clubs, à vous de vous lancer !**



Au-delà de l'économie du « service + »,

- Vous éviterez les frais d'expédition de chèques pour approvisionner votre compte ;
- Vous gagnerez en délai en obtenant immédiatement les licences que vous aurez saisies ;
- Vous pourrez consulter en temps réel toutes les opérations effectuées sur le compte de votre club, grâce à votre accès dédié au site de la gestion fédérale.



### Handirect Services

L'ensemble des règlements par chèque, commandes de cotisation, de licences, d'assurance, d'abonnements à Passion Rando Magazine... doivent être adressés à :

**Handirect Services - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS**

En aucun cas ces éléments ne doivent être adressés à la FFRandonnée.



### Certificat Médical : rappel

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application ont imposé aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 saisons sportives consécutives au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

**Première prise de licence** : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 saisons sportives consécutives, sous certaines conditions.

**Renouvellement de licence** : Durant la nouvelle période de validité de 3 saisons sportives du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (cf annexe 7 du guide de la Vie Fédérale):

- S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste (cf. annexe 8 du guide de la Vie Fédérale), il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
- S'il répond « OUI » à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an.

**Pratique en compétition** : Attention, pour pratiquer le Rando Challenge® ou le Longe Côte Marche Aquatique en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition. Sa validité est également de 3 saisons sportives consécutives.

**Recommandation** : La commission médicale recommande un certain nombre de préconisations pour des publics et pratiques spécifiques. Pour plus d'information se reporter au site [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr) > rubrique Randonner > randonnée et santé > certificat médical. Pour tout complément d'information [medical@ffrandonnee.fr](mailto:medical@ffrandonnee.fr) ou consulter le Mémento Fédéral disponible sur la base documentaire fédérale.



### Site de la gestion fédérale : Nouveautés 2018/2019

**Profil de vos licenciés** : pour qu'ils puissent bénéficier des avantages et services de la fédération et de ses partenaires, il est toujours indispensable que **l'adresse mail des licenciés** soit renseignée sur le site de la gestion fédérale. Vous pouvez réaliser cette opération lors du renouvellement de la licence ou lors de la souscription la première prise de licence, mais l'adhérent peut également **modifier ses données personnelles, consulter certaines informations** (date du certificat médical, qualifications, abonnements en cours, ...) et **imprimer son attestation** de licence en se connectant sur sa fiche avec ses codes d'accès, figurant à droite de sa carte licence.

Attention, cette information est notamment requise pour faire une déclaration d'accident en ligne ou l'inscription à un stage de formation.

Le Service aux Adhérents de la Fédération vous souhaite un bon démarrage, et reste à votre disposition par courriel à [association@ffrandonnee.fr](mailto:association@ffrandonnee.fr).

Bonne rentrée !

